

DECRET

Décret n° 2012-745 du 9 mai 2012 relatif à la déclaration publique d'intérêts et à la transparence en matière de santé publique et de sécurité sanitaire

NOR: ETSP1209990D Version consolidée au 01 juillet 2012

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre du travail, de l'emploi et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1451-1, L. 1451-1-1 et L. 1451-3 dans leur rédaction issue de la loi n° 2011-2012 du 29 décembre 2011 relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu la loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu le décret n° 2007-611 du 26 avril 2007 relatif à l'exercice d'activités privées par des fonctionnaires ou agents non titulaires ayant cessé temporairement ou définitivement leurs fonctions et à la commission de déontologie ; Vu l'avis de la Commission nationale de l'informatique et des libertés en date du 2 mai 2012 ; Le Conseil d'Etat (section sociale) entendu,

Décrète:

Article 1

A modifié les dispositions suivantes :

Modifie Code de la santé publique - Chapitre Ier : Liens d'intérêts et transparence (VD)

Crée Code de la santé publique - Section 1 : Déclaration publique d'intérêts (VD)

Crée Code de la santé publique - Section 2 : Transparence (VD)

Modifie Code de la santé publique - Titre V : Règles déontologiques et expertise sa... (VD)

Modifie Code de la santé publique - art. R1451-1 (VD)

Crée Code de la santé publique - art. R1451-2 (VD)

Crée Code de la santé publique - art. R1451-3 (VD)

Crée Code de la santé publique - art. R1451-4 (VD)

Crée Code de la santé publique - art. R1451-5 (VD)

Crée Code de la santé publique - art. R1451-6 (VD)

Crée Code de la santé publique - art. R1451-7 (VD)

Crée Code de la santé publique - art. R1451-8 (VD)

Crée Code de la santé publique - art. R1451-9 (VD)

Article 2

A modifié les dispositions suivantes :

Crée Code de la santé publique - Section 3 : Transparence (VD)

Crée Code de la santé publique - art. R5321-6 (VD)

Article 3

A modifié les dispositions suivantes :

Modifie Code de la sécurité sociale. - art. R161-84 (VD)

Modifie Code de la sécurité sociale. - art. R161-85 (VD)

Article 4

A modifié les dispositions suivantes :

Modifie Code de la santé publique - art. D1142-70 (VD)

Modifie Code de la santé publique - art. R1111-11 (VD)

Modifie Code de la santé publique - art. R1123-13 (VD)

Modifie Code de la santé publique - art. R1142-27 (VD)

Modifie Code de la santé publique - art. R1142-47 (VD)

Modifie Code de la santé publique - art. R1142-63-3 (VD)

Modifie Code de la santé publique - art. R1313-31 (VD)

Modifie Code de la santé publique - art. R1413-25-1 (VD)

Modifie Code de la santé publique - art. R1417-19 (VD)

Modifie Code de la santé publique - art. R1418-40 (VD)

27/10/12 Décret n° 2012-745 du 9 mai 2012 relatif à la déclaration publique d'intérêts et à la transparence en ...

Modifie Code de la santé publique - art. R3135-6 (VD) Modifie Code de la santé publique - art. R5323-2 (VD) Modifie Code de la sécurité sociale. - art. D162-2-6 (VD) Modifie Code de la sécurité sociale. - art. R163-17 (VD)

Article 5

Le présent décret entre en vigueur le 1er juillet 2012. Jusqu'à l'entrée en vigueur de l'arrêté prévu au III de l'article R. 1451-3 du code de la santé publique, les déclarations d'intérêts remises à chaque administration, autorité, établissement ou groupement sont rendues publiques sur son site internet. Les obligations définies au dernier alinéa du même III incombent au responsable de chaque site.

Article 6

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 9 mai 2012.

François Fillon

Par le Premier ministre :

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé, Xavier Bertrand